

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Radiator Oil Emulsifier
- · Code du produit 84666
- UFI: FXFJ-87X8-X00S-RWMC
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation Additif
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL Building Quatre Bras Chaussée de Malines 455/8 1950 Kraainem T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger









GHS02

GHS07

011000

GHS0

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

kérosène (pétrole), hydrodésulfuré

OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER

propane-2-ol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

CAS: 64742-81-0	kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	25-50%
EINECS: 265-184-9 Reg.nr.: 01-2119462828-25	♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ↑ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
	éthanol ∳ Flam. Liq. 2, H225; ∳ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
	propane-2-ol	10-25%
	xylène, mélange d'isomères, pur Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-25%
CAS: 166736-08-9	OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	<5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 2)

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgunr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage .

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 17.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 3) 67-63-0 propane-2-ol VL (Belgique) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur VL (Belgique) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Informations relatives à la réglementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

DNEL			
64-17-5 éth	anol		
Dermique	Long terme local	343 mg/kg/day (Travailleur)	
Inhalatoire	Long terme local	950 mg/m3 (Travailleur)	
	Aiguë systémique	1.900 mg/m3 (Travailleur)	
67-63-0 pro	pane-2-ol		
Oral	Long terme systémique	26 mg/kg/day (Cochon d'Inde)	
Dermique	Long terme systémique	319 mg/kg/day (Cochon d'Inde)	
		888 mg/kg bw/day (Travailleur)	
Inhalatoire	Long terme systémique	89 mg/m³ (Cochon d'Inde)	
		500 mg/m3 (Travailleur)	

·PNEC

64-17-5 éthanol

PNEC 0,96 mg/l (Aqua (eau douce))

0,79 mg/l (Aqua (marine))

0,62 mg/kg (Sol)

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 140,9 mg/l (Agua (eau douce))

140,9 mg/l (Aqua (intermittent))

140.9 mg/l (Agua (marine))

552 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

552 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

2.251 mg/l (Station d'épuration) (Assessment factor 1)

28 mg/kg (Sol)

Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- *Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire:

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filter A2 / P3 (EN 14387)

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : pâle

Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition >35 °C

· Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.Point d'éclair :12 °C

Température de décomposition : Non déterminé.

PH Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité :

· Viscosité cinématique à 40 °C 10-6 m2/s (ISO 3104/3105)

· dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur : non ou peu miscible
Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation >200 °C

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants :

· solvants organiques 780 g/l VOC · Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

* Matières solides inflammables néant * Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 5)

Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acides puissants et aux agents d'oxydation
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
64-17-5 éth	64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	117-125 mg/l (rat)	
67-63-0 pro	67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	13.400 mg/kg (Lapin)	
1330-20-7	1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur		
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)	

- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	1211 TOXIONO		
· Toxicit	· Toxicité aquatique :		
64-17-5	64-17-5 éthanol		
EC50 (2	?4 hr)	>100 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (9	6 hr)	1.030 mg/l (Poisson)	

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

	(suite de la page 6)	
67-63-0 propai	67-63-0 propane-2-ol	
EC50 (48 hr)	13.299 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (24 hr)	9.714 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	4.200 mg/l (FSH) (dynamic)	
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)	
LOEC (8 days)	1.000 mg/l (Algues)	
1330-20-7 xylè	ne, mélange d'isomères, pur	
CE50	10 mg/l (Poisson) (72h)	
EC50 (48 hr)	7,4 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	3,77-13,5 mg/l (Poisson)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets 20 00 00 | DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT 20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01) 20 01 13* solvants 16 00 00 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE 16 01 00 véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08) 16 01 14* antigels contenant des substances dangereuses HP3 HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration HP14 Écotoxique

· Emballages non nettoyés :

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 7) · IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), ethanol) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR Classe 3 (F1) Liquides inflammables. Étiquette **IMDG** Class 3 Liquides inflammables. · Label · IATA 3 Liquides inflammables. Label 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 11 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : kérosène (pétrole), hydrodésulfuré · Polluant marin: Signe conventionnel (poisson et arbre) 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Indice Kemler : 33 No EMS : F-E,S-E · Stowage Category 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · ADR · Quantités limitées (LQ) 1L Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D/E · Limited quantities (LQ) 1L Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), ÉTHANOL), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	63,0

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 17.11.2021

· Numéro de la version précédente: 6

Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 17.01.2023

Nom du produit Radiator Oil Emulsifier

(suite de la page 9)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aigué – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aso. Tox. 1: Dancer par aspiration – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente *